



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

**CIPV: liaison, partenariat et coopération avec les organisations
compétentes**

Point 14 de l'ordre du jour

Document produit par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. À sa neuvième session, en 2014, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a décidé de formaliser les relations nouées par le Secrétariat de la CIPV avec les organisations internationales concernées¹. Les listes de ces organisations, ainsi que des détails pour certaines d'entre elles, sont fournis sur les pages correspondantes du portail phytosanitaire international (PPI).
2. Les organisations qui ne figurent pas dans la liste et souhaitent établir une relation avec le Secrétariat de la CIPV doivent lui envoyer une proposition par écrit à l'adresse ippc@fao.org. Cette demande sera étudiée par le Secrétariat, avec l'aide du Bureau, afin d'examiner les nouvelles propositions au cas par cas et en appliquant les critères et les processus convenus à la neuvième session de la CMP en 2014. Une attention particulière sera accordée aux ressources dont le Secrétariat dispose pour l'établissement des partenariats proposés.
3. Pour le présent document, ces organisations ont été classées selon trois catégories:
 - 1) Partenaires²,
 - 2) Lien et collaboration,
 - 3) Organisations auxquelles le Secrétariat de la CIPV participe en tant que membre ou partenaire.
4. Les interactions que le Secrétariat de la CIPV a eues en 2014 avec les diverses organisations internationales sont résumées ci-après. Dans quelques cas, le Secrétariat de la CIPV a invité certaines organisations à envoyer leurs propres rapports au titre du point 14 de l'ordre du jour.

¹ CPM 2014/21 <https://www.ippc.int/publications/ippc-secretariats-relationship-other-organizations>.

² Partenaires: <https://www.ippc.int/partners>.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

II. Partenariats

A. Convention sur la diversité biologique (CDB)

5. Le Secrétariat de la CIPV a participé à la réunion de la Conférence des Parties à la CDB en octobre 2014, accueillie par la République de Corée, où les directives visant à limiter le risque de propagation d'espèces envahissantes ont été approuvées. Ces directives ciblent les animaux domestiques, les espèces d'aquarium et de terrarium, et les appâts vivants. En outre, une version initiale d'une boîte à outils pour la gestion des espèces envahissantes a été présentée et il a été demandé à la CIPV de revoir ces directives afin de s'assurer que les outils du cadre de la CIPV pourront être utilisés.

6. Le plan de travail conjoint est maintenant périmé et les deux Secrétariats sont convenus de l'examiner et de le réviser.

7. Voir le rapport du Secrétariat du Comité chargé du renforcement des capacités soumis à la dixième session de la CMP en 2015 au titre du point 14.3 de l'ordre du jour.

B. Commission du Codex Alimentarius

8. Le Secrétariat de la CIPV continue de travailler avec le Codex à l'actualisation du système en ligne de communication des observations. Les frais de maintenance et d'actualisation de ce système sont maintenant partagés.

III. Lien et collaboration

A. CAB International

9. Le Secrétariat de la CIPV continue de participer aux ateliers du projet Plantwise de CAB International pour faire connaître les obligations de la CIPV en matière d'établissement de rapports, ainsi que le rôle juridique et les responsabilités des ONPV. À ce jour, ces ateliers ont représenté une bonne occasion de faire connaître la CIPV et le rôle de l'ONPV dans les pays.

B. Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

10. Deux ateliers régionaux de la CIPV ont été appuyés par l'IICA en 2014 (région Caraïbes et Amérique latine). Le Secrétariat de l'IICA a assisté en observateur aux réunions du Comité chargé du renforcement des capacités en 2014.

C. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

11. Le Secrétariat de la CIPV et la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture ont rédigé conjointement un article d'information³ en novembre 2014 sur la synonymisation de quatre mouches du fruit du genre *Bactrocera* – une révision taxonomique qui a des implications importantes sur l'application de mesures phytosanitaires, en particulier en Afrique subsaharienne qui a subi des attaques de *Bactrocera dorsalis* ces dernières années. Une consultation d'expert⁴ a été organisée en décembre 2014 par le Secrétariat de la CIPV à Okinawa, au Japon, coparrainée par la Division mixte FAO/AIEA et l'organisation hôte, à savoir le Service japonais de quarantaine végétale, pour examiner et répondre aux problèmes liés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des travaux de recherche sur les traitements phytosanitaires contre le complexe *Bactrocera dorsalis*.

³ <https://www.ippc.int/news/ippc-secretariat/four-devastating-fruit-flies-pests-are-one-and-same-species>.

⁴ <https://www.ippc.int/core-activities/standard-settings/expert-consultation-phytosanitary-treatments-bactrocera-dorsalis-complex>.

D. Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers

12. Le Secrétariat de la CIPV a accueilli la réunion annuelle de cette organisation à Rome, en septembre 2014. L'un des principaux sujets de discussion a été le Protocole de Cardiff qui est la base du projet de critères applicables aux traitements des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international (2006-010), un projet d'annexe à la NIMP 15 (Réglementation des matériaux d'emballage en bois dans le commerce international). D'autres informations sont publiées sur la page web du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers du portail phytosanitaire international (PPI)⁵.

E. Organisation maritime internationale (OMI), Organisation internationale du travail (OIT) et Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)

13. Suite aux décisions prises à la neuvième session de la CMP en 2014 concernant la réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles via les conteneurs maritimes (2008-001), le Secrétariat de la CIPV a écrit aux chefs de secrétariat de l'OMI, de l'OIT et de la CEE pour se féliciter des travaux réalisés par ces trois organisations sur la révision du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (code CTU). Le Secrétariat de la CIPV leur a envoyé les indications convenues sur cette question à la neuvième session de la CMP en 2014 en exprimant son souhait d'intensifier leur collaboration. Un contact sur le sujet des conteneurs maritimes a été identifié au sein de l'OMI et sera invité à prendre part au Groupe de travail d'experts sur les conteneurs maritimes pour 2015.

F. Fédération internationale des semences (FIS)

14. La FIS a été invitée à envoyer des observations sur le projet de norme sur les déplacements internationaux de semences (2009-003) lors de la consultation des membres de 2014 qui s'est clôturée le 30 novembre de cette année. Toutes les observations reçues ont été mises en ligne sur le portail phytosanitaire international (PPI)⁶. Elles sont actuellement examinées par le responsable et seront présentées au Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) du 11 au 15 mai 2015, en même temps que le projet de norme.

G. ISO

15. L'Organisation internationale de normalisation (ISO), par le biais d'un groupe de travail (GT4) a recommencé l'élaboration de la norme ISO relative aux pathogènes végétaux et appelée ISO/TC 34/SC 16/ 13484: Analyse moléculaire de biomarqueurs: Exigences générales pour la réalisation d'analyses utilisant la biologie moléculaire pour la détection et l'identification d'organismes ravageurs des végétaux et produits dérivés. La date prévue pour la présentation de ce projet de norme devant le Comité ISO pour observations n'est pas encore fixée, mais il sera probablement présenté en 2015. Les membres de la CMP pourraient décider de suivre l'élaboration de cette norme ISO et envoyer des observations par l'intermédiaire de leur point de contact ISO national lorsque la période prévue pour la formulation d'observations à l'ISO s'ouvrira. Il est important de noter que lors de sa huitième session, la CMP est convenue que les normes ISO n'étaient pas obligatoires pour mettre en œuvre les NIMP et que, dans le domaine phytosanitaire, les NIMP étaient prioritaires par rapport aux normes ISO.

H. Secrétariat de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

16. La CIPV participe activement aux réunions du Comité SPS de l'OMC. En 2014, la CIPV était représentée lors des trois réunions du Comité SPS et a présenté des rapports sur ses activités. Plus particulièrement, la CIPV a encouragé les représentants du Comité SPS à bien respecter leurs

⁵ Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers:
<https://www.ippc.int/partners/liaison/international-forestry-quarantine-research-group>.

⁶ <https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/compiled-member-comments-draft-standards>.

obligations nationales en matière d'établissement de rapports, a donné des informations sur l'élaboration de nouveaux supports de formation disponibles sur la page web phytosanitary.info et sur les activités relatives à l'élaboration de normes internationales. La CIPV a également participé en tant que présentateur expert à plusieurs ateliers soutenus par le Comité SPS.

17. Voir le rapport du Secrétariat SPS soumis à la dixième session de la CMP en 2015 au titre du point 14.3 de l'ordre du jour.

I. Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)

18. Comme mentionné ci-dessus, suite aux décisions prises à la neuvième session de la CMP en 2014 concernant la réduction maximale des déplacements d'organismes nuisibles via les conteneurs maritimes (2008-001), le Secrétariat de la CIPV a écrit au chef du secrétariat de la CEE pour se féliciter du travail effectué concernant la révision du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (code CTU).

J. Organisation mondiale des douanes (OMD)

19. Le Secrétariat de la CIPV maintient son lien avec l'OMD et participe activement à des débats sur le nouvel atelier sur la facilitation des échanges de l'OMC. L'OMD travaille également avec le Secrétariat de la CIPV sur les questions relatives aux conteneurs maritimes.

K. National Institute of Plant Health Management (NIPHM)

20. En collaboration avec NIPHM, APHIS-USDA et FAS, le Secrétariat de la CIPV a organisé un atelier régional en Inde afin d'informer sur la CIPV et de renforcer les capacités sur des NIMP spécifiques fin 2014. Il a participé en faisant des présentations sur 3 jours et continuera probablement en 2015.

IV. Organisations auxquelles le Secrétariat de la CIPV participe en tant que membre ou partenaire

A. Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité

21. Afin d'améliorer la cohérence et la collaboration dans la mise en œuvre, un groupe de liaison a été créé en 2002 entre les chefs des secrétariats des sept conventions relatives à la biodiversité. Le Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité se réunit régulièrement pour étudier les possibilités d'activités en synergie et d'amélioration de la coordination, et pour échanger des informations. La CIPV est devenue le membre le plus récent du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité en août 2014. Cette participation devrait lui ouvrir un certain nombre de portes, notamment l'accès à de nouvelles sources de soutien extrabudgétaire, ainsi qu'à des efforts de collaboration plus larges avec de nouveaux partenaires.

22. La CDB héberge le site web⁷ de ce groupe sur lequel sont publiés des informations et des rapports.

B. Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes

23. En janvier 2014, le Secrétariat a assisté à une réunion hébergée par CAB International Afrique et le Bureau régional Afrique de l'Est et australe d'UICN. Lors de cette réunion, les participants ont échangé des informations afin de créer des synergies et d'éviter les doublons dans le domaine de la gestion des espèces exotiques envahissantes. La CDB héberge le site web⁸ de ce groupe sur lequel sont publiés des informations et des rapports.

⁷ Page web du Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité: <http://www.cbd.int/blg/>.

⁸ Page web du Groupe de liaison inter-institutions sur les espèces exotiques envahissantes: <http://www.cbd.int/invasive/lg/>.

C. Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC)

24. La CIPV est l'un des principaux participants aux activités du FANDC, à la fois en tant qu'examineur des propositions de projet et en tant qu'organisation présentant des propositions de projet pour examen. En 2014, le Coordonnateur de la CIPV a été le président du groupe de travail d'experts du FANDC. Les activités de ce groupe ont été notamment la présentation au Comité directeur du FANDC d'une proposition d'examiner la refonte des règles opérationnelles du FANDC, en envisageant une approche de gestion axée sur les risques pour les activités du Secrétariat du FANDC, en apportant des contributions et un retour d'informations, entre autres. La CIPV collabore étroitement avec l'unité de la FAO chargée de la sécurité sanitaire des aliments, le Codex et l'OIE afin de garantir la cohérence et la fiabilité des projets du point de vue sanitaire et phytosanitaire. Fin 2014, la CIPV a présenté une proposition de projet destinée à soutenir le développement mondial d'ePhyto. Selon ce qui est prévu, cette proposition sera abordée à la prochaine réunion du groupe de travail d'experts pendant la semaine du 23 mars 2015.

25. La CMP est invitée à:

- *prendre note* des activités du Secrétariat de la CIPV concernant les organisations internationales.